



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2017**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSES : Pamela BARATELLA qui donne procuration à Vincent BLANC, Gilles COUTTON qui donne procuration à Benoît CASSAN, Rose MEUNIER qui donne procuration à Louis LAUDUN, Marie-José NOËL.

ABSENT :

1. Accessibilité – délocalisation de la mairie – demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC).

Le conseil municipal décide à la majorité (Vincent BLANC et Benoît CASSAN votent contre) de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes pour financer le projet de délocalisation de la mairie au faubourg.

2. Syndicat d'Énergie 04 – modification des statuts – siège social.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité la modification des statuts proposée par le SDE 04 concernant le siège social.

3. Éclairage public – autorisation de signer le contrat de maintenance avec Eiffage.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le contrat de maintenance de l'éclairage public avec Eiffage pour un montant total de 1 772.20 € TTC par an.

4. Schéma directeur de l'eau – demande de subvention au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'annuler cette affaire.

5. Crédit Agricole - réaménagement de la dette.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter l'offre très avantageuse du Crédit Agricole concernant le réaménagement de la dette de la commune.

6. Caisse d'Épargne – réaménagement de la dette.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de ne pas donner suite à cette affaire car le réaménagement proposé par la Caisse d'Épargne n'est financièrement pas intéressant pour la commune.

7. Passage des réseaux eau et assainissement en propriété privée – autorisation à donner au maire d'authentifier l'acte administratif.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à authentifier l'acte administratif relatif au passage des réseaux eau et assainissement dans la propriété privée de M. Jean-Pierre COMTE.

8. Passage des réseaux eau et assainissement en propriété privée – autorisation à donner au 2^{ème} adjoint de signer l'acte administratif.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'autoriser le 2^{ème} adjoint à signer l'acte administratif relatif au passage des réseaux eau et assainissement dans la propriété privée de M. Jean-Pierre COMTE.

9. Réouverture de l'épicerie – autorisation à donner au Maire de signer la convention de mise à disposition des locaux ou un bail commercial.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'épicerie avec Madame Marie SOUMAILLE.

10. Autorisation à donner au Maire de vendre le matériel de l'épicerie.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à vendre le matériel de l'épicerie à Madame Marie SOUMAILLE.

A Simiane la Rotonde, le 1er juin 2017.

Le Maire, Louis LAUDUN

